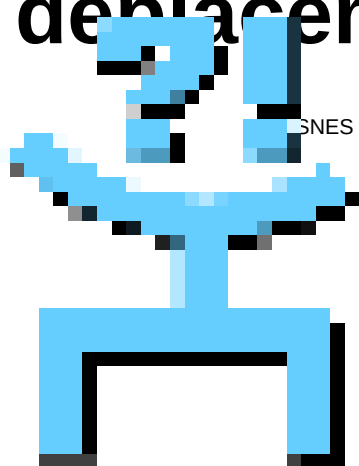


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4457>



Pour les collègues TZR et en services partagés : Qui bénéficie des frais de déplacement et de repas ?



SNES académique de Dijon - Informations professionnelles -
Date de mise en ligne : lundi 14 octobre 2013

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Pour les collègues TZR et en services partagés : Qui bénéficie des frais de déplacement et de repas ?

Un TZR affecté à l'année qui doit travailler dans un ou plusieurs établissements situés hors de son rattachement administratif et de sa résidence personnelle.

Sont exclus tous les remplacements qui débutent après la date de rentrée des élèves même s'ils couvrent le reste de l'année scolaire (ceux-ci sont pris en charge par l'issr).

Vous trouverez ci dessous la circulaire publiée par le rectorat ainsi que les annexes.

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Circulaire frais de déplacement 2013

Annexes :

https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg	https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg	https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg	https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg	https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg	https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg
Annexe 1 : Service Partagé	Annexe 1-1 : Service Partagé	Annexe 2 : TZR en AFA	Annexe 2-1 : TZR en AFA	Annexe 3 : Utilisation de DT-ulyse	Annexe 4 : Personnels gestionnaires

En cas de difficultés, prenez contact avec le SNES FSU : s3dij@snes.edu, 03 80 73 32 70.

Vous pouvez consulter le mode d'emploi frais de déplacement (accès réservé aux syndiqués), édité par la section académique du SNES Dijon



mode d'emploi frais de déplacement(réservé aux syndiqués)